

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES
HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT POI

n° 735

semaine du
du 8 au 14
décembre
2022

Site : infos-ouvrieres.fr / mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com



Retraites : Macron annonce qu'il ira jusqu'au bout. Unanimité des confédérations contre son projet

Pages 2 et 3

Elisabeth Borne l'a donc de nouveau confirmé, dans une interview au Parisien le 2 décembre : ce sera le recul de l'âge de départ à 65 ans, voire 64 s'il y a aussi un allongement de la durée de cotisation.

Olivier Dussopt, ministre du Travail, a dit la même chose que la Première ministre. Emmanuel Macron lui-même, sur TF1 dès le lendemain, puis dans une interview au Parisien, a répété que « travailler plus est le seul levier pour faire face aux besoins de financement massifs » et que donc il maintenait le cap de sa réforme des retraites.

La présidente des députés macroniens, Aurore Bergé, a, elle, jugé utile de s'opposer par avance à tout éventuel pseudo-compromis sur les 64 ans. Elle veut « tenir sur le fait qu'il faut aller jusqu'à 65 ans ». Elle plaide pour le « scénario dur ».

La Première ministre a aussi annoncé la poursuite des concertations jusqu'à la publication de la réforme autour du 15 décembre, avant sa présentation au Conseil des ministres début janvier pour un examen au Parlement au printemps au cours duquel elle essaiera de « trouver un chemin avec Les Républicains ».

La réforme s'appliquera à partir de l'été 2023, donc à partir de la géné-

ration née au second semestre 1961. Les uns et les autres, et notamment Elisabeth Borne et Stanislas Guerini, ministre de la Fonction publique, matraquant, sans doute pour clore le débat, que faute de réforme, « une dette de 100 milliards d'euros serait cumulée dans les dix prochaines années ».

Tout sera dans la loi, poursuit E. Borne : « La logique de cette réforme c'est que les nouveaux recrutés des régimes spéciaux seront affiliés au régime général d'assurance vieillesse, comme tous les salariés du privé. J'insiste, cela ne concernera que les nouveaux recrutés, c'est la fameuse clause du grand-père. Les régimes impactés sont ceux de la Banque de France, la RATP, les salariés des industries électriques et gazières (IEG). » (...)

Dans le quotidien *Les Echos* du 5 décembre, Leïla de Comarmond prévoit « des échanges tendus avec les organisations de salariés qui seront reçues entre le 7 et le 9 décembre au ministère du Travail. Les points de vue apparaissent irréconciliables. La question n'est pas de savoir si les syndicats vont mobiliser, mais quand. » (...)

À l'issue d'une réunion intersyndicale, l'ensemble des confédérations vient de confirmer, ce lundi soir 5 décembre, leur opposition à la réforme annoncée et leur décision d'une journée de grève et manifestations interprofessionnelles en janvier. (Voir ci-dessous.)

CFDT, la CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, Unsa, Solidaires, FSU, Unef, La Voix lycéenne, Fage, Fidl, MNL

« Retraites : prêt.e.s à la mobilisation »

Communiqué intersyndical, 5 décembre

« Les consultations en cours concernant notre système de retraite ont été une nouvelle occasion pour les organisations syndicales de faire des propositions dont aucune ne nécessite une réforme paramétrique. Le système par répartition n'est pas en danger, y compris pour les jeunes générations.

Le gouvernement instrumentalise la situation financière du système de retraites et affirme, à tort, que le recul de l'âge légal de la retraite est un impératif.

De premiers arbitrages seraient ainsi rendus en ce sens dès la mi-décembre. Au moment où le contexte social, environnemental et économique est particulièrement difficile pour une partie croissante de la population, le gouvernement, en s'entêtant, porterait l'entière responsabilité d'un conflit social majeur.

Les organisations syndicales réaffirment qu'elles sont, comme la très grande

majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation. La jeunesse, déjà fortement touchée par la précarité, serait fortement impactée par ce projet. Pour l'intersyndicale, des alternatives, y compris financières, existent pour améliorer les fins de carrière et les montants des pensions tout en faisant reculer les inégalités touchant particulièrement les femmes.

Les organisations syndicales et de jeunesse ont d'ores et déjà décidé de se revoir le jour-même des annonces gouvernementales. Elles réaffirment leur détermination à construire ensemble les mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurerait arc-bouté sur son projet.»

Page 4

Pénurie d'électricité : le « plan » du gouvernement

■ Les patients à domicile sous respirateur artificiel ne seront pas épargnés

■ Dans les écoles : le chaos

IO en ligne 
infos-ouvrieres.fr

- « Pourquoi Jérôme Legavre, député LFI, a voté contre une résolution en soutien à l'Ukraine » (*Libération*).
- Quand Hidalgo prétend défendre l'écologie en Ukraine.
- Sur Arte, un documentaire sur Trotsky ? Non, un réquisitoire contre-révolutionnaire.

Pages 5 à 10

Russie-Ukraine :
dossier spécial

Ce qu'on ne nous
dit pas

(lire au verso)



Au sommaire de notre dossier

- A propos d'une résolution réaffirmant le soutien de l'Assemblée nationale à l'Ukraine
- « **Votre texte appelle à la guerre à outrance en appelant outrancièrement à la guerre** »
Aurélien Saintoul, député LFI, à la tribune de l'Assemblée nationale, le 30 novembre p. 5
 - **Mille milliards de dollars**
 De la destruction en cours des bases industrielles du Vieux Continent à la guerre en Ukraine p. 6 et 7
 - **En Ukraine, un retour à des conditions de travail dignes du XIX^e siècle** p. 8
 - **Poutine, les oligarques et le peuple russe** p. 9
 - **Des champs ukrainiens si convoités** p. 10

Halte à la guerre !

Dans un dossier spécial de six pages, la rédaction d'Informations ouvrières, avec ses correspondants, a rassemblé des faits, des arguments largement occultés par les grands médias.

Pour lire ce dossier, vous pouvez :

- 1** Acheter le journal auprès des diffuseurs d'Informations ouvrières
- 2** Aller sur infos-ouvrieres.fr 1,5 euros pour 7 jours
- 3** Vous abonner en remplissant le formulaire ci-dessous.

Je m'abonne à **INFORMATIONS OUVRIÈRES**

Sur www.info-ouvrieres.fr/abonnements

De nombreuses formules au choix

- 100% NUMÉRIQUE
- + 16 PAGES Journal HEBDO
- + PLIS CLOS

Rendez-vous sur **IO en ligne** 
infos-ouvrieres.fr



ou en renvoyant ce formulaire qui ne donne droit qu'au journal papier 

Par prélèvement mensuel : 7 euros
 11 euros pour les plis clos

Par prélèvement mensuel avec soutien : euros

(Les prélèvements ont lieu en fin de mois. Dater et signer l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postale. Vous pourrez suspendre à tout moment ces prélèvements par simple lettre.)

12 n^{os} : 20 euros 6 mois (25 n^{os}) : 35 euros
 1 an (51 n^{os}) : 70 euros 1 an, pli clos : 125 euros

10 n^{os} : 10 euros pour tout premier abonnement

Remplir lisiblement et en lettres CAPITALES

Comité :
 Département :

NOM, Prénom

N° : Rue, bd, av., etc. :

Nom de la voie :

Code postal :

Ville :

Bulletin à renvoyer à :
 Informations ouvrières, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10. Chèque à l'ordre d'Informations ouvrières.

Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Informations ouvrières à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Informations ouvrières.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Date :

Signature (obligatoire) :


IMPORTANT : n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postale, de dater et signer votre autorisation de prélèvement.

Numéro ICS : FR69ZZZ442543
 Cadre réservé à l'administration du journal

